

## Conseil communautaire du 28 JUIN 2021

### DÉLIBÉRATION N° 2021-CC-4S-IC-40

#### RECONSTRUCTION ET EXTENSION DU COMPLEXE DE TENNIS DE LA LIGUE DE TENNIS

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le Lundi 28 du mois de Juin à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en distanciel, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**PRÉSENTS :** MM. CORNET Cédric - TONTON Loïc - Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole - MONTOUT Liliane – M. BACLET Guy Albert – Mme BROSIUS Myriam Lucie - M. ALBERT Richard – Mmes LOUIS Nanouchka - PHOUDIAH Mélila - DAIJARDIN Mugrette - MM. BAPTISTE Christian - BARBIN Teddy Olivier - Mmes CLARAC Elodie - FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia - GRANDISSON Mariane - HUGUES Valérie - JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL – MM. LATCHOUMANIN Eric - MARY Teddy – Mme PEROUMAL EPOUSE SYLVANISE Sophie - M. QUIQUEREZ Yves - Mme VIROLAN Jocelyne.

**EXCUSES :** MM. PANCREL Bernard (Procuration à Mme Myriam BROSIUS) - PERIAN Jean-Luc (Procuration à M. ALBERT Richard) – Mmes MOLIA Wennie (Procuration à Mme LOUIS Nanouchka) - CELINI Nadia – MM. CHATEAUBON Hugues (Procuration à M. BAPTISTE Christian) - CHRISTOPHE Sulpice Jean-Claude - GALVANI Lucien - HOTIN Michel Eloi (Procuration à M. Cédric CORNET) – Mme KANCEL ÉPOUSE MURAT Marguerite Ephrème – M. KANCEL Jacques Lucien – Mme LAPTES Sylvia (Procuration à Mme HUGUES Valérie) - M. LUTIN David Laurent (Procuration à M. Guy BACLET) – Mmes MANDRET ÉPOUSE PASSAVE Mariette - PAULON Nina Valentine (Procuration à Mme LOUIS Nanouchka) – M. SOLVET Patrick (Procuration à Marianne GRANDISSON).

**ABSENTS :** M. PIERRE-JUSTIN Patrice - BAPTISTE Francs - BEAUPERTHUY Emmery - MM. FRAIR Jules Joël.

**Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 41**

**Conseillers présents : 22**

**Conseillers représentés : 09**

Date de la convocation :	22 Juin 2021
Date d'affichage :	22 Juin 2021
Nombre de conseillers en exercice :	41
Nombre de présents :	22
Nombre de votants :	31
Secrétaire de séance :	Mme Elodie CLARAC

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant ;

**Vu** la délibération 2021-CC-2S-DMP-15 en date du 19 Mars 2021 du conseil communautaire relative à la modification de l'intérêt communautaire pour les équipements sportifs ;

**Vu** l'avis favorable de la commission "Aménagement du territoire" en date du 25 Mai 2021 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission " Sport et Culture" en date du 25 Mai 2021 ;

**Considérant** l'intérêt régional et le rayonnement international de l'équipement sportif,

**Considérant** que la CARL entend développer son attractivité et dynamiser son territoire par le levier des activités sportives ;

**Entendu le rapport de Monsieur le Président.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive comme véritable levier de développement de son attractivité et de dynamisation du territoire, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération la RIVIERA DU LEVANT (CARL) a choisi d'inscrire au programme pluriannuel des investissements 2020-2026, l'opération 306 "Reconstruction et extension du complexe de Tennis de Bas-du-Fort " pour un montant prévisionnel de travaux de 3 622 000,00 euros.

L'objectif est de créer un équipement d'envergure régionale suivant les recommandations de la Fédération Française de Tennis (FFT) qui permettra notamment de répondre aux normes pour accueillir des compétitions internationales.

Il s'agira d'une part de mettre en conformité le complexe de tennis par :

- la réalisation un court central de dimension internationale de 3 000 places
- la rénovation des 6 courts existants
- la création d'un mur de frappe
- la création d'un Paddle

D'autre part, le projet comportera la création de :

- vestiaires
- tribunes
- locaux administratifs (bureaux, salle de réunion,...) et sportifs (salle de gym, centre de soin,...)
- club house avec un espace de restauration

Le plan de financement est le suivant :

Nature des dépenses	%	Montant (HT)	Recettes	%	Montant (HT)
Etudes	5,6 %	202 000,00 €	RÉGION	58%	2 100 000,00 €
Travaux	94,4 %	3 420 000,00 €	ETAT - ANS	11%	400 000,00 €
			FFT	8%	300 000,00 €
			CARL	23%	822 000,00 €

<b>Coût global de l'opération</b>	<b>3 622 000,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>3 622 000,00 €</b>
-----------------------------------	-----------------------	---------------------------	-----------------------

Les partenaires financiers susceptibles d'accompagner ce projet seront sollicités.

**Et après en avoir débattu**

**Par 28 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'approuver le projet reconstruction et extension du complexe de tennis de la ligue de tennis.

**ARTICLE 2** : De valider l'inscription au budget de l'opération 306 pour un montant de 3 622 000,00 euros.

**ARTICLE 3** : D'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce projet (conventions, études, marchés publics, travaux...).

**ARTICLE 4** : De donner tout pouvoir au Président de solliciter les partenaires financiers susceptibles d'accompagner ce projet.

**ARTICLE 5** : De charger le Président de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

**Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le**

Pour extrait conforme,

**Et publication ou notification le**

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LA RIVIERA DU LEVANT**

Cédric CORNET

